



UK Health
Security
Agency



Enceinte ?

**La vaccination
permet de vous
protéger, vous
et votre bébé,
contre les maladies
infectieuses.**



Faites-vous
vacciner contre :

La grippe
(Flu)

La coqueluche
(Whooping cough)

La rubéole
(German measles)

immunisation



**Cette brochure
présente les vaccins
qui contribuent à vous
protéger, vous et
votre bébé, pendant et
après la grossesse.**

Comment fonctionnent les vaccins ?

Les vaccins aident le système de défense naturel de votre corps (le système immunitaire) à développer des anticorps protecteurs. Les anticorps combattent les maladies et assurent une protection à long terme.

Ainsi, si vous êtes vaccinée contre une maladie particulière et que vous entrez en contact avec elle ultérieurement, votre système immunitaire réagira plus rapidement à l'infection.

La vaccination peut permettre de prévenir la maladie ou la rendre moins grave. Les anticorps développés pendant la grossesse sont transmis à votre futur bébé et contribuent à le protéger au cours de ses premiers mois de vie.

Les vaccins pendant la grossesse

La grippe (Flu)

Qu'est-ce que la grippe ?

La grippe est une maladie hautement infectieuse dont les symptômes sont de la fièvre, des frissons, des douleurs articulaires et musculaires, des maux de tête et une fatigue extrême. La grippe est généralement pire qu'un mauvais rhume et vous devrez peut-être passer quelques jours au lit pour récupérer. Bien que les infections graves soient moins fréquentes chez les adultes en bonne santé, elles peuvent parfois entraîner une hospitalisation, un handicap permanent, voire la mort.

Pourquoi la grippe est-elle plus grave pendant la grossesse ?

Cela est dû aux changements naturels qui surviennent pendant la grossesse. Votre système immunitaire est naturellement affaibli pour assurer le bon déroulement de votre grossesse, mais vous pouvez être moins apte à combattre les infections. À mesure que votre bébé grandit, vous ne pouvez plus respirer aussi profondément, ce qui augmente le risque d'infections telles que la pneumonie. Ensemble, ces changements peuvent augmenter le risque pour les femmes enceintes, surtout en fin de grossesse et s'il existe d'autres facteurs de risque comme le diabète.



Une femme enceinte qui attrape la grippe est plus susceptible d'être hospitalisée qu'une femme qui n'est pas enceinte.

Le fait d'être vaccinée contre la grippe signifie que vous êtes moins susceptible de contracter la grippe et réduit le risque de complications graves telles que la pneumonie. Pour ces raisons, il est recommandé à toutes les femmes enceintes de se faire vacciner contre la grippe.

Quels sont les risques de la grippe pour mon bébé ?

La grippe peut être grave pour les bébés à naître et les nouveau-nés et peut entraîner une naissance prématurée, un faible poids à la naissance, une mortinaissance ou même un décès dans les premières semaines de vie.

En quoi consiste la vaccination ?

Le vaccin contre la grippe consiste en une injection dans le bras. Il est généralement disponible à partir de la fin du mois de septembre et il est gratuit pour les femmes enceintes. Il peut être administré sans danger à tout moment de la grossesse et il faut environ 14 jours pour que la protection soit assurée après la vaccination.



Les effets secondaires du vaccin contre la grippe sont légers par rapport à la maladie en elle-même et ils sont observés chez tout le monde, pas seulement chez les femmes enceintes. Une douleur et une rougeur à l'endroit de l'injection sont les effets indésirables les plus courants. Vous pouvez également souffrir de maux de tête, de douleurs musculaires, de fièvre ou de fatigue. Ces symptômes durent généralement un jour ou deux après la vaccination, lorsque celle-ci commence à agir.

Vous devrez vous faire vacciner contre la grippe chaque fois que vous serez enceinte, pour chaque saison de la grippe.

Quels sont les avantages du vaccin pour mon bébé ?

En vous faisant vacciner, vous réduisez le risque de contracter la grippe pendant votre grossesse et donc le risque de complications liées à la grippe. Votre bébé développera également une certaine immunité contre la grippe, car vous lui transmettez des anticorps par le placenta. Il bénéficiera ainsi d'une certaine protection pendant les premiers mois de sa vie. Comme vous continuerez à être protégée pendant toute la saison de la grippe, vous serez moins susceptible d'attraper la grippe et de la transmettre à votre bébé.

Le vaccin contre la grippe est-il sûr pendant la grossesse ?

Les vaccins contre la grippe proposés aux femmes enceintes ne contiennent que des virus de la grippe tués (inactivés) et ne peuvent pas provoquer la grippe. Depuis 2009, un certain nombre de pays proposent systématiquement le vaccin contre la grippe à toutes les femmes enceintes. Des études montrent que les vaccins inactivés contre la grippe peuvent être administrés de manière sûre et efficace à tous les stades de la grossesse, tant pour la mère que pour le bébé.

Que dois-je faire si je pense avoir attrapé la grippe ?

Contactez votre médecin traitant (GP) de toute urgence et mentionnez que vous êtes enceinte. Il existe un médicament qui peut aider à soulager certains des symptômes, mais vous devez le prendre le plus tôt possible après le début des symptômes pour qu'il soit efficace. Le meilleur moyen de vous protéger, vous et votre bébé, contre la grippe est de vous faire vacciner avant le début de la saison grippale, généralement vers le mois de septembre, mais vous pouvez toujours vous faire vacciner à tout moment pendant la saison hivernale.

» La grippe peut être une infection grave pour les femmes enceintes et leurs bébés. Les femmes enceintes devraient se faire vacciner gratuitement contre la grippe au cours de chaque grossesse. Il peut être administré à n'importe quel stade de la grossesse et le plus tôt possible pendant la saison de la grippe.

La coqueluche (Whooping cough)

Qu'est-ce que la coqueluche ?

La coqueluche est une maladie hautement infectieuse qui peut être très grave pour les bébés de moins d'un an. La plupart des jeunes bébés atteints de la coqueluche devront être hospitalisés.

La coqueluche peut provoquer de longues quintes de toux et des étouffements qui rendent la respiration difficile. Un son rauque est émis en tentant de reprendre son souffle après chaque quinte de toux. Les jeunes bébés ne font pas toujours ce bruit, ce qui fait que cette maladie peut être difficile à reconnaître.

La coqueluche dure généralement entre 2 et 3 mois. Chez les jeunes bébés, elle peut entraîner une pneumonie et des lésions cérébrales permanentes. Dans le pire des cas, elle peut entraîner la mort.

Chaque année, environ 300 bébés sont hospitalisés pour cause de coqueluche. Les autres complications de la maladie sont les suivantes :

- des pauses respiratoires temporaires résultant d'une grave difficulté à respirer
- une perte de poids due à des vomissements excessifs
- des crises d'épilepsie ou des lésions cérébrales
- une encéphalite (gonflement du cerveau)

Pourquoi dois-je me faire vacciner contre la coqueluche ?

En 2012, le nombre de personnes ayant contracté la coqueluche a augmenté au Royaume-Uni, 400 d'entre elles étaient des bébés de moins de 3 mois et 14 d'entre eux sont morts.

Afin de prévenir d'autres décès, un programme de vaccination contre la coqueluche pour les femmes enceintes a débuté en 2012. Le vaccin contre la coqueluche vous sera proposé par votre médecin généraliste (GP) ou les services de maternité à partir de votre 16^e semaine de grossesse. Votre organisme produira des anticorps contre



la coqueluche qui seront transmis à votre bébé par le placenta. Votre bébé bénéficie alors d'une certaine protection contre la coqueluche à sa naissance. Cette protection s'estompe et votre bébé doit être vacciné contre la coqueluche à l'âge de 8 semaines.

Quand dois-je me faire vacciner ?

Le meilleur moment pour vous faire vacciner afin de protéger votre bébé est à partir de la 16e semaine de grossesse ou peu après l'examen de mi-grossesse, qui se situe généralement entre 18 et 20 semaines. Si vous ne respectez pas le délai recommandé, vous pouvez vous faire vacciner à tout moment de votre grossesse, mais le meilleur moment pour le faire est entre la 16e et la 32e semaine. Vous pouvez toujours vous faire vacciner en fin de grossesse, mais le vaccin risque de ne pas être aussi efficace. Le vaccin consiste en une seule injection dans le bras.

Étant donné que la protection conférée par le vaccin contre la coqueluche s'estompe avec le temps, vous devez recevoir le vaccin même si vous l'avez reçu lorsque vous étiez plus jeune ou si vous avez déjà eu la coqueluche. Vous devez également vous faire vacciner à nouveau si vous l'avez reçu lors d'une grossesse précédente, car la vaccination est nécessaire lors de chaque grossesse.

Le vaccin contre la coqueluche peut être administré en même temps que le vaccin contre la grippe, mais n'attendez pas la saison hivernale pour les faire ensemble. Votre bébé sera mieux protégé si vous vous faites vacciner à partir de votre 16e semaine de grossesse.

Si vous n'avez pas été contactée par votre cabinet médical ou votre sage-femme, prenez rendez-vous pour vous faire vacciner dès que possible.

Je croyais que les bébés recevaient le vaccin contre la coqueluche ?

Au Royaume-Uni, les bébés reçoivent le vaccin contre la coqueluche à l'âge de 8, 12 et 16 semaines. Ils ne sont pas vaccinés contre la coqueluche avant l'âge de 8 semaines car ils risquent de ne pas réagir aussi bien. Les bébés ont besoin de trois doses de vaccin pour acquérir une protection complète.



Vous pouvez contribuer à protéger votre nouveau-né en vous faisant vacciner contre la coqueluche peu après votre 16^e semaine de grossesse.

Quels sont les avantages du vaccin pour mon bébé ?

La seule façon de protéger votre bébé contre la coqueluche au cours des deux premiers mois de sa vie est de vous faire vacciner contre la coqueluche. La protection que vous procure le vaccin est transmise à votre bébé par le placenta et le protège contre la coqueluche jusqu'à ce qu'il soit assez grand pour recevoir son propre vaccin.

Des études ont montré que le vaccin est très efficace pour prévenir la coqueluche chez les nouveau-nés.

La protection que vous procure le vaccin signifie également que vous êtes moins susceptible d'attraper la coqueluche et de la transmettre à votre bébé.

Le vaccin contre la coqueluche est-il sûr pendant la grossesse ?

Des études ont montré que le vaccin contre la coqueluche est très sûr pour vous et votre bébé. Il est possible que vous ressentiez certains des effets secondaires légers les plus courants. Ceux-ci sont notamment un gonflement, une rougeur et une sensibilité au niveau du site d'injection.

Comme il n'existe pas de vaccin unique contre la coqueluche, le vaccin contient également une protection contre le tétanos, la polio et la diphtérie. Tous les éléments du vaccin sont tués (inactivés) et peuvent être administrés sans danger pendant la grossesse.

Il est beaucoup plus sûr pour vous et votre bébé de vous faire vacciner que de risquer que votre nouveau-né attrape la coqueluche.

» La coqueluche peut être une maladie très grave pour les jeunes bébés. Vous pouvez contribuer à protéger votre nouveau-né en vous faisant vacciner à partir de votre 16^e semaine de grossesse.

N'oubliez pas que même si vous avez reçu le vaccin contre la coqueluche pendant votre grossesse, la protection qu'il confère à votre bébé s'estompe. Il est donc important que votre bébé reçoive ses propres vaccins à l'âge de 8, 12 et 16 semaines.



Les vaccins avant ou après la grossesse

Si vous envisagez une grossesse, vous devez vous assurer que vous êtes à jour de toutes vos vaccinations.

La rubéole (Rubella)

Attraper la rubéole pendant la grossesse peut être très grave pour votre bébé, et provoquer une affection appelée syndrome de rubéole congénitale (congenital rubella syndrome en anglais) ou SRC. Le SRC peut entraîner la surdité, la cécité, la cataracte (problèmes oculaires) ou même des problèmes cardiaques. Il peut également entraîner la mort du bébé ou la possibilité d'une interruption de grossesse.

Vous êtes protégée contre la rubéole si vous avez déjà eu l'infection ou si vous avez déjà reçu 2 doses d'un vaccin contenant la rubéole (par exemple rubéole, rougeole-rubéole ou rougeole-oreillons-rubéole à l'école, dans votre enfance ou chez votre médecin généraliste). Si vous n'êtes pas sûre d'avoir déjà eu la rubéole ou d'avoir été vaccinée, vous pouvez vérifier auprès de votre cabinet médical (GP).

Idéalement, vous devriez avoir reçu 2 doses d'un vaccin contenant la rubéole avant de devenir enceinte. Dans le cas contraire, le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) peut être administré jusqu'à un mois avant la grossesse. Le ROR est un vaccin vivant (affaibli) et n'est donc pas administré pendant la grossesse. Bien qu'il n'y ait aucune preuve que le vaccin ROR pendant la grossesse soit nocif pour le bébé, il est recommandé d'attendre la naissance de l'enfant pour se faire vacciner.

Pourquoi dois-je recevoir le vaccin ROR après ma grossesse ?

Cela vous protégera, vous et votre bébé, lors de toute future grossesse et vous donnera une protection à plus long terme contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Vous aurez besoin de 2 doses du vaccin si vous ne l'avez jamais reçu auparavant. Votre infirmière ou infirmier vous administrera le premier vaccin en même temps que votre examen postnatal et vous administrera la seconde dose un mois plus tard. Vous devez éviter une grossesse pendant un mois après les vaccinations. Vous devez donc disposer d'une méthode de contraception fiable.

Si vous n'êtes pas sûre d'avoir reçu le vaccin ROR, vous pouvez le vérifier auprès de votre cabinet médical lors de votre visite postnatale.

Puis-je allaiter mon bébé après la vaccination ?

Oui, vous pouvez allaiter votre bébé en toute sécurité après avoir été vaccinée contre le ROR, la grippe et la coqueluche. D'ailleurs, si vous avez reçu le vaccin contre la coqueluche pendant votre grossesse, votre lait maternel contiendra des anticorps protecteurs et vous pourrez continuer à partager votre protection avec votre bébé en l'allaitant.

Éruption cutanée pendant la grossesse

Que dois-je faire si j'entre en contact avec une personne ayant une éruption cutanée ou si je souffre d'une éruption cutanée ?

Vous devez immédiatement informer votre sage-femme, votre médecin généraliste (GP) ou votre obstétricien si vous souffrez d'une maladie éruptive ou si vous êtes en contact avec une autre personne souffrant d'une éruption cutanée à n'importe quel moment de votre grossesse.

Veillez éviter les cliniques prénatales, les maternités et les autres femmes enceintes jusqu'à ce que vous ayez été évaluée.

Toute maladie pour laquelle vous avez de la fièvre et une éruption cutanée peut être due à une maladie infectieuse qui pourrait nuire à votre futur bébé. Des tests peuvent vous être proposés pour savoir si vous avez été infectée. Le professionnel de la santé qui vous évalue aura besoin de savoir :

- à combien de semaines de grossesse vous êtes
- quand le contact avec une personne atteinte d'une éruption cutanée a eu lieu
- la date à laquelle vous avez développé pour la première fois une éruption cutanée ou avez été en contact avec une personne qui en est atteinte
- une description de l'éruption (s'agit-il d'une éruption surélevée et bosselée ou de cloques remplies de liquide ?)
- les infections que vous avez eues dans le passé, par exemple la varicelle ou la rougeole
- quels vaccins vous avez déjà reçus

 **Si vous entrez en contact avec une personne présentant une éruption cutanée ou si vous développez une éruption cutanée pendant votre grossesse, demandez conseil à votre médecin (GP) ou à votre sage-femme dès que possible.**

Si vous tardez à signaler une maladie éruptive, il se peut qu'il ne soit pas possible de vous donner un diagnostic précis ou un traitement recommandé.

Les autres vaccins à discuter avec votre sage-femme

L'hépatite B (Hepatitis B)

Les bébés nés de mères atteintes de l'hépatite B doivent recevoir le vaccin contre l'hépatite B dès leur naissance. Il convient de prendre les dispositions nécessaires avec votre cabinet médical (GP) pour que votre bébé reçoive les doses supplémentaires et subisse un test sanguin de dépistage à l'âge d'un an.

Le BCG

Les bébés nés d'un parent (ou qui ont un grand-parent) originaire d'un pays où la tuberculose est courante doivent être vaccinés avec le vaccin BCG pour les protéger de la tuberculose.

 **Recevoir les vaccins recommandés pendant la grossesse (et après la naissance de votre bébé) est l'une des mesures les plus efficaces pour réduire le risque d'infections évitables par la vaccination pour vous et votre bébé.**

En veillant à ce que votre bébé soit vacciné à 8, 12 et 16 semaines, vous lui assurez une protection pendant ses années les plus vulnérables.

Liens pour plus d'informations

www.nhs.uk/Conditions/vaccinations/Pages/vaccination-schedule-age-checklist.aspx

www.gov.uk/government/collections/immunisation

www.gov.uk/government/collections/immunisation-against-infectious-disease-the-green-book

www.medicines.org.uk/emc/

Carnet de vaccination pendant la grossesse

Prenez note de des vaccins administrés pendant votre grossesse ci-dessous pour vous assurer que vous et votre bébé ne manquez pas l'opportunité de recevoir une protection contre la grippe, la coqueluche et la rubéole.

Vaccin	Quand le faire	Administré le
Grippe (Flu)	Pendant la saison de la grippe, à tout moment de votre grossesse.	
Coqueluche (Whooping cough)	À partir de la 16 ^e semaine de grossesse, après votre échographie.	
Dose 1 ROR (MMR)*	Après la naissance de votre bébé, lors de la visite postnatale à 6 semaines (avec le médecin généraliste ou le personnel infirmier).	
Dose 2 ROR (MMR)*	Quatre semaines après la première dose (comme ci-dessus).	

*Si aucune vaccination antérieure



© Crown copyright 2022
2903655FR French 1p 850 K NOV 2021
UK Health Security Agency gateway number: 2022088
First published March 2016

Le texte de ce document peut être reproduit sans autorisation formelle ni frais pour un usage personnel ou interne.

Pour commander d'autres exemplaires de cette brochure, rendez-vous sur www.healthpublications.gov.uk ou par téléphone au : 0300 123 1002, Minicom: 0300 123 1003 (de 08h00 à 18h00, du lundi au vendredi)

www.nhs.uk/conditions/vaccinations/nhs-vaccinations-and-when-to-have-them